



Paracha Mishpatim *En bref*

Des lois pour une meilleure justice Exode 21, 1 - 24, 18



.Suite à la révélation du Sinäi, D.ieu promulgue une série de lois à l'adresse du peuple d'Israël. Elles incluent les lois relatives au serviteur contractuel, aux peines sanctionnant le meurtre, le rapt, l'agression et le vol, les lois civiles relatives aux réparations des dommages, aux prêts financiers, et à la responsabilité des quatre catégories de gardiens, ainsi que les lois régissant le procédé judiciaire mené par les tribunaux. Sont également enseignées les lois mettant en garde contre le fait de maltraiter les étrangers. L'observance des fêtes saisonnières et des offrandes agricoles qui devaient être apportées au Saint Temple à Jérusalem. L'interdiction de cuire de la viande avec du lait et la mitsva de prier. En tout, la paracha de Michpatim contient cinquante-trois mitsvot : 23 commandements impératifs et 30 interdictions. D.ieu promet de mener le peuple d'Israël à la Terre Sainte et les prévient de ne pas adopter les comportements païens de ses habitants actuels. Le peuple juif proclame « Nous ferons puis nous comprendrons » tout ce que D.ieu nous commande. Laissant Aaron et Hour en charge du camp israélite, Moïse gravit le mont Sinäi et y demeure pendant quarante jours et quarante nuits pour recevoir la Torah de D.ieu.

Haftara Mishpatim *En bref* – Jeremiah 34:8-22; 33:25-26

Dans la haftarah de cette semaine, Jérémie décrit le châtement qui s'abattra sur les Juifs s'ils continuaient à asservir leurs esclaves hébreux après six ans de service, transgressant ainsi le commandement évoqué au début de la lecture de la Torah de cette semaine. Le roi Sédécias a

בס"ד

1- HORAIRE DES OFFICES DE CHABBAT 2024 - 5784

A) VENDREDI SOIR

9 Février 2024 - 30 Shévat 5784
 Allumage: 16h53
 Min'ha Kabbalat Chabbat: 16h53
 Suivi de Arvit

B) CHABBAT - MISHPATIM

10 Février 2024 - 1 Adar I 5784

Chahrit: 8h15
 Min'ha de Chabbat: 16h25
 Séouda Chélichit
 Arvit et fin de Chabbat: 17h55
 Rabenou Tam: 18h25

ROSH-HODESH ADAR I JOUR 2

C) Horaire des Offices de Semaine

Dimanche 11 Février 2024

2 Adar i 5784
 Chahrit: 7h30
 Min'ha suivi de Arvit: 17h00

Lundi 12 au Jeudi 15 Février 2024

Chahrit: 6h00 (Miniyan 1)
 Chahrit: 7h00 (Miniyan 2)
 Min'ha suivi de Arvit: 17h00

Trente-six aphorismes du Baal Chem Tov

24. Le Baal Chem Tov aimait beaucoup la lumière. Il disait « Or ("lumière") est l'équivalent numérique de *raz* ("secret"). Celui qui connaît le "secret" de chaque chose peut l'illuminer. » recevoir de D.ieu tout ce dont ils ont besoin.

Kollel Hékhhal Shalom

Dédié à la mémoire de

Éliran Elbaz Z"l et Yaacov Saltiel Z"l

LUNDI: 19h15 - pour les Dames

Rav. Jérémie Asseraf

MARDI: 19h15 - Conférence du Mardi

Histoire Juive - Tout Public

Rav. Jérémie Asseraf

MERCREDI: 19h30

Cours donné par Charles Abikhzer

basé sur les écrits de

Rav David Ménachè ZATSAL

JEUDI: 19h30

Pensée juive

Rav. Jérémie Asseraf

Tous les matins Chiour de DAF

HAYOMI après le 2ième office



Rabbin Jérémie Asséraf



conclu un pacte avec le peuple selon lequel ils libéreraient tous leurs esclaves juifs après six ans de service, comme le commande la Torah. Peu de temps après, les Juifs revinrent sur ce pacte et forcèrent leurs esclaves affranchis à reprendre du service. Dieu envoya alors Jérémie avec un message de réprimande : « C'est pourquoi ainsi parle l'Éternel : Vous ne m'avez pas écouté pour annoncer la liberté, chacun à son frère et chacun à son prochain ; voici, je vous annonce la liberté, dit l'Éternel, à l'épée, à la peste et à la famine, et je ferai de toi un objet d'horreur pour tous les royaumes de la terre. La *haftarah* décrit alors de manière vivante la destruction et la dévastation que subiraient les Juifs. La *haftarah* se termine par des paroles rassurantes : « Tout comme je n'annulerai pas mon alliance avec le jour et la nuit et que je n'annulerai pas les lois du ciel et de la terre, de même je ne rejeterai pas les descendants de Jacob ... car je ramènera leurs captifs [dans leur pays] et aura pitié d'eux.

Commentaire sur la Paracha

Et voici les lois que tu présenteras devant eux ».

Ces cinq mots forment l'introduction d'une des Sidrot les plus importantes de la Torah sur le plan des mitzvot et plus spécialement des mitzvot *bein adam le'havéro* puisqu'il s'agit du « **code civil** ». Signalons pour la curiosité qu'autrefois la Sidra de *Michpatim* était divisée en deux parties : *Chemot* (21;1) à (22;23) et (22;24) à (24;18). L'ensemble de ces deux parties réuni en une seule Sidra comporte 17 commandements positifs et 30 commandements négatifs (= 47 *mitzvot* en tout). Le premier verset contient en lui un certain nombre d'idées fondamentales que Rachi nous expose avec précision. Reprenons son exégèse et essayons d'en voir les implications.

שנאמר אלה פסל את
ואלה מוסרף על

הראשונים מה הראשונים מסני אף האחרונים מסני.

Tout endroit où est cité le mot *élé* cela vient restreindre ce qui a été dit, tout endroit où est cité le mot *veélé* cela vient étendre le cas précédent. Comme le rappelle très justement le Rabbin Munk zatsal, le problème de l'origine du droit et de sa nature a toujours préoccupé les juristes et la question n'est pas encore tranchée de nos jours. Il a été démontré que des principes comme « À chacun selon ses besoins », « À chacun selon ce que la loi lui attribue » aboutissent en fait à des injustices dès qu'ils sont transposés dans un milieu et une société humaine vivants.

Le profond désaccord qui subsiste sur les notions les plus élémentaires corrobore donc la thèse de la Torah selon laquelle la justice et le droit ont leur fondement dans des sources transcendantes. Tel est le sens de l'affirmation du premier commentaire de *Rachi* basé sur la lettre vav « et », qui relie notre Sidra à ce qui précède, c'est -à-dire au don de la Torah sur le *Sinai* d'une part, et à un autre épisode de *Yitro* où il est également question de justice d'autre part. C'est le fameux passage où le beau-père de *Moché*, *Yitro*, voyant son gendre se tuer à la tâche pour rendre la justice aux Enfants d'Israël, intervient en lui donnant un conseil. Et tout le monde de s'étonner : quoi, *Moché* n'était-il pas capable par lui-même de penser à un tel système de « *répartition du travail* » ? C'est cela tout le conseil de *Yitro*, et pour une chose tellement évidente, on fait « tout un plat ». En réalité, non ; le conseil de *Yitro* va beaucoup plus loin.

Moché rendait la justice à la manière des Nations de son époque, c'est-à-dire en se basant sur des appréciations personnelles et sa propre logique humaine.

כל מקום
הראשונים

CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ
HAZANE R' MAKHLOUF BEN MÉSSODI Z"l. ET A ÉTÉ COMMANDITÉE
PAR: M. DAVID AMGAR POUR LA NAHALA DE SON PÈRE JOSEPH AMGAR Z"l.
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN



Yitro comprit que c'est en cela que résidait l'erreur de *Moché* et la source de ses difficultés, car souvent les gens n'acceptaient pas la « logique » de *Moché*, ils la remettaient en question, et cela entraînait une nouvelle procédure, une révision de procès et ainsi les choses traînaient en longueur, les affaires s'accumulaient et tout le monde s'impatientait. Aussi Yitro se permet de donner le conseil suivant : *Chémot* (18;19)

איעצך ויהי אלקים עמך, היה אתה לעם מול האלוקים, והבאת אתה את הדברים אל האלקים.

« Je veux te donner un conseil et que D. soit avec toi ! Représente toi seul le peuple vis-à-vis de D. et porte les affaires devant D. ».

Après quoi (v.20) : « tu leur notifieras les lois et les doctrines, tu leur feras connaître la voie qu'ils ont à suivre et les actions à accomplir ». Autrement dit la justice n'est ni dans le cœur de l'homme (innée), ni dans la nature (droit naturel), « Ki hamichpat léloqim hou » *Dévarim* (1;17). La justice appartient à D. qui a fixé les droits et les devoirs des individus à l'égard d'autrui, au même titre qu'il a fixé les lois de la Nature. Les normes juridiques sont proclamées au nom des lois divines, universelles, éternelles. Ce sont ces attributs qui leur confèrent leur autorité. Aussi Yitro recommande à *Moché* de présenter les cas à D. et de n'être que l'intermédiaire entre D. et le peuple. Ainsi il peut nommer d'autres personnes qui appliqueront les mêmes principes que lui. Finie la justice subjective, finis les problèmes.

אם את הדבר הזה תעשה וצוך אלוקים ויכולת עמוד, וגם כל העם הזה על מקומו יבוא בשלום.

« Si tu suis ce conseil et que D. te le demande, tu pourras «tenir le coup» et le peuple sera satisfait. » *Chémot* (18;23) Deuxième commentaire de *Rachi*

ולמה נסמכה פרשת דינין לפרשת מזבח ? לומר לך שתשים סנהדרין אצל המקדש.

Cette deuxième idée complète la première ; mais alors que la première répond peut-être à un problème d'ordre plutôt philosophique, la deuxième affirmation répond à un conseil d'ordre pratique. Généralement, dans la conception du monde, il existe un fossé entre le monde religieux et le monde que l'on appelle « laïque ». Dans mes rapports avec D. ou dans l'enceinte de la synagogue (*Miqdash*), j'ai une certaine attitude conforme à la religion, mais dans mes rapports avec mes prochains, je suis libre d'agir comme bon me semble, je ne suis tenu à rien.

C'est contre cela que s'insurge la Torah et telle est l'implication de la remarque de *Rachi* : le *mizbéia'h*, symbole de *bein adam lamaqom* et le *Sanhédrin* qui gère les relations *bein adam la'havéro* sont côte à côte, sur le même plan, ont une importance égale aux yeux de D. et de sa Torah. Il n'y a pas de dichotomie entre le *miqdash*, la sphère du sacré et le *Sanhédrin*, le monde de la vie de tous les jours ; au contraire le sacré doit imprégner ma conduite personnelle dans le quotidien. La suite du commentaire de *Rachi* comprend également des enseignements intéressants, mais cela nous mènerait trop loin. Je terminerai par le commentaire d'un verset bien connu, puisqu'il figure dans les Psaumes que nous récitons tous les jours :

מגיד דבריו ליעקב חוקיו ומשפטיו לישראל לא עשה כן לכל גוי ומשפטים בל ידעום הללויה.

Téhilim (147; 19 et 20) « Il annonce ses paroles à *Yaacov*, ses lois et jugements à *Israël*. Il n'a agi ainsi envers aucun autre peuple, ils ne connaissent pas ses jugements ». Notre monde, dit le *Sefat Émèt*, est un monde de mensonge. La vérité, la justice ont du mal à s'y faire une place. Un peuple a été choisi par D. pour être le dépositaire de ces valeurs : c'est le peuple d'Israël. Pour lui permettre de lutter contre les mensonges, D. a d'abord donné la Torah à Israël, *מגיד דבריו ליעקב* la Torah qui est *Torat Émèt* car elle émane de D. qui est *Éloqim Émèt* ; après il leur a fait connaître *'Houqim* ou *Michpatim*, chose qu'il n'a pas pu faire aux autres nations, *Lo assa khen lékhol goï*, et par conséquent elles ne connaissent pas ce qu'est la justice, *Michpatim bal yédaoum*.

Petites Lumières pour le Chabbat, Grand Rabbin Alain Weil

La circoncision

L'alliance éternelle

Le Juif est lié par une alliance inscrite en lui bien au-delà de sa conscience, dans sa chair même. Un lien intemporel que D.ieu a établi avec son père Abraham. Bien avant qu'il puisse être conscient de lui-même, sa mère et son père l'ont fait entrer dans cette alliance à travers la circoncision.

Quand ?

La *brit milah* (alliance de la circoncision) doit être accomplie par un *mohel* expert et pieux. Quelques jours après la naissance, le *mohel* examine l'état de santé de l'enfant. Si tout va bien, la *brit* doit être accomplie le huitième jour de vie de l'enfant,



NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

JOSEPH AMGAR Z"l	7 ADAR I - 16 FÉV.
MIMOUN ABITAN Z"l	7 ADAR I - 16 FÉV.
BOHBOT MIMOUN MARCEL Z"l	8 ADAR I - 17 FÉV.

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La communauté

SÉOUA CHÉLICHITE

Est offerte par: M. David Amgar pour la nahala de son père Joseph Amgar Z"l.

intellectuelles et philosophiques. Bien sûr, le judaïsme en regorge. Nous pourrions passer une vie, voire plus, à explorer ses profondeurs sans jamais en effleurer la surface. Nous pourrions investir des décennies à étudier comment il aborde notre but existentiel et comment trouver toujours plus de sens. Et nos vies en seraient enrichies. Ou bien, nous pouvons simplement le mettre en pratique. Lors d'un repas de Chabbat, je me souviens d'une discussion longue et détaillée entre mon mari et mon fils sur les nuances humanistes de la bonté et son application juridique dans le judaïsme. Le dialogue était stimulant mais à un moment donné, je me suis finalement lassée de la discussion et j'ai dit : « OK, assez de philosophie. Cette mère juive très fatiguée veut que vous pratiquiez la gentillesse dont vous traitez avec tant d'éloquence en vous levant maintenant et en débarrassant ces assiettes de la table ! » Comme le disait souvent le Rabbi, citant nos sages : « *Hamaassé hou ha'ikar* » - l'acte est primordial. Ne vous méprenez pas. Les réflexions théoriques visant à enrichir notre intellect et à approfondir notre compréhension du monde sont non seulement formidables mais aussi essentielles. Mais ne nous laissons pas distraire par l'intellect au point de perdre la pratique de vue. La lecture de la Torah de la semaine dernière, Yitro, détaille la majesté du don de la Torah, une expérience bouleversante et transformatrice. Quelles idées sublimes vont suivre ? Michpatim commence par la discussion sur la manière de traiter les esclaves. Elle inclut des lois civiles pratiques sur les dommages causés par négligence. En fin de compte, comme ces étudiants universitaires l'ont réalisé, même si nous parlons, étudions, disséquons et discutons de grandes idées, l'acte - même le plus simple - demeure l'essentiel. Et peut-être est-ce là l'un des enseignements les plus profonds du judaïsme.

"CHABBAT CHALOM"

pendant les heures de jour - le plus tôt étant le mieux. Autrement, la brit doit être reportée.

- ◆ Bien avant qu'il soit conscient de lui-même, ses parents le font entrer dans l'alliance. Rappelez-vous que la date juive commence et termine à la tombée de la nuit. Consultez un rabbin si l'enfant est né entre le coucher du soleil et la pleine nuit.
- ◆ La brit est célébrée même un jour de Chabbat, de fête ou de jeûne. Ce n'est toutefois pas le cas lorsque la brit a été reportée ou lorsque l'enfant est né par césarienne.
- ◆ Vous n'avez pas eu de brit milah ? Il n'est jamais trop tard ! Certains mohels sont spécialement formés pour circoncire des adultes (anesthésie incluse).

La cérémonie

Une brit est un joyeux événement. La coutume est de ne pas inviter, mais de faire part aux gens du lieu et de l'heure. Le nouveau-né est amené et placé sur un siège nommé pour l'occasion « Chaise d'Élie le Prophète » qui, d'après la tradition, assiste à chaque brit milah. Le mohel récite la bénédiction et effectue la circoncision sur le bébé, qui repose sur les genoux du « sandak » (rôle considéré comme un grand honneur). Le père récite alors sa propre bénédiction, dans laquelle il remercie D.ieu pour cette mitsva. Une prière est récitée dans laquelle le garçon reçoit son prénom juif.

Et puis, dans la plus pure tradition juive, nous nous mettons à table.

Et puis également :

- ◆ Le vendredi soir qui suit la naissance de l'enfant, une célébration appelée « Chalom Zakhar » est tenue.
- ◆ Selon la tradition, le père demeure éveillé la nuit qui précède la brit, étudiant la Torah et récitant une sélection de passages du Zohar.
- ◆ La médecine moderne a démontré que la circoncision protège de nombreuses maladies.

L'enseignement le plus profond du judaïsme

par Chana Weisberg

Il y a quelque temps, j'ai été invitée à intervenir devant un groupe d'étudiants universitaires. L'organisatrice m'a dit qu'il fallait que ma conférence soit « très sophistiquée ». « Impressionnez-les avec des idées philosophiques et une présentation intellectuelle forte sur le judaïsme », avait-elle dit. En suivant son conseil, je me suis préparée pour cet événement. La conférence s'est déroulée à merveille ; les étudiants étaient impliqués et réceptifs, et une séance de questions-réponses captivante s'ensuivit. Mais l'une des questions en particulier m'a intriguée et m'a enseigné une leçon pour la vie. Un étudiant a demandé : « J'ai remarqué qu'au milieu de votre discours, avant de prendre une gorgée d'eau de votre verre, vous avez récité une bénédiction à haute voix. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ? » J'ai alors expliqué la signification et l'objectif des *berakhot*, les bénédictions prononcées avant de manger pour remercier D.ieu de nous avoir fourni notre nourriture. À ce moment-là, tous les étudiants m'ont demandé avec enthousiasme si je pouvais leur apprendre à dire une bénédiction ! Et donc, pendant les quelques instants suivants, je me suis exercée avec eux, mot par mot, comme je le fais avec mes plus jeunes enfants, à remercier D.ieu pour la boisson et la nourriture qu'Il nous fournit. Cette anecdote me fait sourire, car nous pensons souvent devoir impressionner avec des théories

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Mikvé - Synagogue - Kollél - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707



Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de mes chers parents

Ovdia ben Merav Harari Z"l et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"l

Design et Graphisme: Roland Harari

T: (514) 591-2761, E: teknovar@videotron.ca